– DISTRIBUTION DE LA PRESSE –

Une **crise majeure** qui **menace** toute la **filière presse**

Voilà plus de onze jours désormais que les journaux ne sont plus distribués en régions. Les médias en parlent peu, pourtant, c'est bien un drame social et démocratique qui se joue depuis plusieurs semaines dans le secteur de la distribution de la presse.

LE 15 MAI 2020, le tribunal de commerce a placé en redressement judiciaire Presstalis et liquidé, sans poursuite d'activité, les établissements de la Société d'agence et de diffusion (SAD) et celui de la Soprocom, ses filiales chargées de la distribution de la presse en régions. Résultat ? 512 licenciements secs et une presse qui n'est plus distribuée, hors Île-de-France.

Une catastrophe sociale

Le drame est avant tout humain : 512 salariés laissés sur le carreau, sacrifiés par les éditeurs de presse quotidienne et magazine (dont les coopératives sont les actionnaires de Presstalis), qui n'ont pas voulu se mettre d'accord sur un projet commun de reprise et avaient sans doute, dès le début, décidé entre eux de liquider la SAD et ses salariés, avec la caution du gouvernement.

Ces plus de 500 salariés n'entendent pas se laisser faire et sont entrés dans un mouvement social dur et qui promet d'être long. Eux qui, en pleine pandémie de Covid-19, ont assuré tous les jours la distribution de la presse en régions, parfois avec des protections dérisoires, n'acceptent pas d'être jetés dans les bras du chômage.

En prononçant la liquidation de la SAD, qui plus est sans poursuite d'activité, le tribunal de commerce a mis un coup d'arrêt brutal à la distribution de la presse en régions. Car la SAD distribuait non seulement les éditeurs de Presstalis, mais aussi les flux des Messageries lyonnaises de presse. La décision du tribunal est non seulement irresponsable, mais aussi incompréhensible, car, la veille, la coopérative des magazines, sollicitée et pressée par l'action syndicale, avait déposé une lettre d'intention qui aurait dû pousser les juges à donner du temps aux discussions pour trouver un règlement global.

Une catastrophe industrielle

Aujourd'hui, après onze jours de non-distribution, le constat est clair : les éditeurs ne peuvent pas faire sans la SAD, qui est un rouage indispensable de la mission d'intérêt général qu'est la distribution de la presse sur l'ensemble du territoire. Les répercussions de cette liquidation sauvage menacent toute l'industrie de la presse. La non-distribution des journaux et des magazines a des impacts en cascade sur l'ensemble de la filière, des imprimeries aux sièges éditoriaux, en passant par les kiosquiers.

L'État est en totale contradiction avec son rôle de régulateur. La loi Bichet, profondément modifiée le 18 octobre 2019, autorise une concurrence géographique mettant à mal le principe du pluralisme de l'information sur le territoire. Cette ouverture du « marché » favorise, en outre, l'irruption de grands acteurs économiques étrangers : l'État préfère le libre-entreprendre que la garantie démocratique d'une information accessible à chaque citoyen.

Le **SGLCE-CGT** et le **SIPC-CGT** apportent tout leur soutien et leur solidarité aux salariés des établissements de la SAD en lutte pour leurs emplois. Des solutions existent : la sauvegarde de 512 emplois et le pluralisme de la presse méritent bien qu'elles soient trouvées sans tarder.

Paris, le 22 mai 2020